



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU) DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA
SALLE DES COMITÉS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE
15 SEPTEMBRE 2025 À 18H00

Personne(s) présente(s) :
M. Lorne Trudel, Conseiller municipal
Mme Marie Ignaczak, présidente
M. Vincent Perron, vice-président
Mme Christine Sauvageau, membre
M. Alexandre Duplain, membre

Joé Thériault, conseiller technique

Autre(s) présence(s) :
Frédéric Leblanc
Gabriel Francoeur
Michel Lachance

Personne(s) absente(s) :
Mme Danielle Pelletier, secrétaire
Mme Andrée Turenne, membre

Les membres dudit comité formant quorum sous la présidence de Marie Ignaczak.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion**
 - 1.1 Ouverture de la réunion

- 2. Adoption de l'ordre du jour**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour

- 3. Adoption du procès-verbal**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal

- 4. Sujets**
 - 4.1 Point de discussion - Suivi du conseil
 - 4.2 PIIA - Construction d'un immeuble multifamiliale à quarante (40) logements - 16 et 20 chemin des Mélèzes
 - 4.3 PIIA - rénovation et modification d'une enseigne isolée pour un centre commercial planifié - 1020, boulevard du Lac

- 5. Date de la prochaine réunion régulière**
 - 5.1 Date de la prochaine réunion du CCU

- 6. Varia**
 - 6.1 Point de discussion - Normes architecturales



7. Clôture de la réunion

7.1 Clôture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion

La présidente déclare l'assemblée ouverte à 18h03.

2.1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3.1 Adoption du procès-verbal

Adoption du(des) procès-verbal(aux) de la réunion du 20 août 2025

Le procès-verbal a été accepté tel que rédigé.

4.1 Point de discussion - Suivi du conseil

Aucune recommandation.

18h30 arrivée des invités :

M. Frédérick Leblanc - Propriétaire de Leblanc construction

M. Gabriel Francoeur - Responsable de projet

M. Michel Lachance - Architecte

4.2 PIIA - Construction d'un immeuble multifamiliale à quarante (40) logements - 16 et 20 chemin des Mélèzes

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas certains critères du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural.

CONSIDÉRANT QUE la présence du quartier résidentiel à proximité.

CONSIDÉRANT QUE l'envergure et la volumétrie du bâtiment sont imposants en dehors de l'artère principale qui est le boulevard.

Le comité consultatif recommande **le refus** de la demande de permis 2025-00100, numéro de lot 1 820 941 et 1820 927, concernant la construction d'un bâtiment ayant un usage résidentiel.

4.3 PIIA - Rénovation et modification d'une enseigne isolée pour un centre commercial planifié - 1020, boulevard du Lac

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de permis 2025-00624, numéro de lot 1 821 869, concernant le rafraîchissement et la modification de l'en-tête d'une enseigne isolée.

5.1 Date de la prochaine réunion du CCU

La prochaine rencontre du CCU sera à planifier après les élections.

6.1 Point de discussion - Normes architecturales

Aucune recommandation.

7.1 Clôture de la réunion

La présidente lève l'assemblée à 20h15.



Marie Ignaczak, présidente

Danielle Pelletier, secrétaire